

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE LES ARQUES

Numéro SIRET : **21460008200017**

POSTE COMPTABLE : **Centre des Finances Publiques**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **BUDGET COMMUNAL M14**

ANNEE 2016

Code INSEE 46007008	COMMUNE LES ARQUES BUDGET COMMUNAL M14	BP 2016
-------------------------------	---	--------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2015 après le vote du compte administratif 2015.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	244 642,70	141 340,00
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 103 302,70
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		244 642,70	244 642,70

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	219 876,22	179 298,69
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	24 276,94	30 529,79
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif) 34 324,68
	=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		244 153,16	244 153,16
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		488 795,86	488 795,86

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	21 860,00	0,00	102 731,17	102 731,17	102 731,17
012	Charges de personnel	31 625,00	0,00	43 840,00	43 840,00	43 840,00
014	Atténuations de produits	10 107,00	0,00	10 150,00	10 150,00	10 150,00
65	Autres charges gestion courante	30 026,00	0,00	38 784,00	38 784,00	38 784,00
Total des dépenses de gestion courante		93 618,00	0,00	195 505,17	195 505,17	195 505,17
66	Charges financières	1 220,00	0,00	2 970,00	2 970,00	2 970,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	2 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		97 838,00	0,00	198 475,17	198 475,17	198 475,17
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	84 034,17		44 879,53	44 879,53	44 879,53
042	Opérations d'ordre entre section (5)	1 288,00		1 288,00	1 288,00	1 288,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		85 322,17		46 167,53	46 167,53	46 167,53
TOTAL		183 160,17	0,00	244 642,70	244 642,70	244 642,70

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

244 642,70

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges		0,00	7 340,00	7 340,00	7 340,00
70	Produits des services	8 317,30	0,00	6 275,00	6 275,00	6 275,00
73	Impôts et taxes	49 783,00	0,00	53 350,00	53 350,00	53 350,00
74	Dotations et participations	68 611,00	0,00	67 440,00	67 440,00	67 440,00
75	Autres produits gestion courante	15,00	0,00	15,00	15,00	15,00
Total des recettes de gestion courante		126 726,30	0,00	134 420,00	134 420,00	134 420,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	6 920,00	6 920,00	6 920,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		126 726,30	0,00	141 340,00	141 340,00	141 340,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		126 726,30	0,00	141 340,00	141 340,00	141 340,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

103 302,70

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

244 642,70

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

46 167,53

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	4 920,00	4 920,00	4 920,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	244 685,00	24 276,94	33 889,06	33 889,06	58 166,00
	Total des dépenses d'équipement	244 685,00	24 276,94	38 809,06	38 809,06	63 086,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	6 331,00	0,00	131 442,00	131 442,00	131 442,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	2 000,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	8 331,00	0,00	131 442,00	131 442,00	131 442,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	40 518,00	40 518,00	40 518,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	253 016,00	24 276,94	210 769,06	210 769,06	235 046,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			9 107,16	9 107,16	9 107,16
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			9 107,16	9 107,16	9 107,16
	TOTAL	253 016,00	24 276,94	219 876,22	219 876,22	244 153,16

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

244 153,16

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget Précédent	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	128 123,00	30 529,79	31 616,00	31 616,00	62 145,79
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	32 375,28	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	40 518,00	40 518,00	40 518,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	160 498,28	30 529,79	72 134,00	72 134,00	102 663,79
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	2 107,55	0,00	11 372,00	11 372,00	11 372,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)	7 374,53	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	9 482,08	0,00	11 372,00	11 372,00	11 372,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	40 518,00	40 518,00	40 518,00
	Total des recettes réelles d'investissement	169 980,36	30 529,79	124 024,00	124 024,00	154 553,79
021	Virement de la section de fonct. (4)	84 034,17		44 879,53	44 879,53	44 879,53
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 288,00		1 288,00	1 288,00	1 288,00
041	Opérations patrimoniales (4)			9 107,16	9 107,16	9 107,16
	Total des recettes d'ordre d'investissement	85 322,17		55 274,69	55 274,69	55 274,69
	TOTAL	255 302,53	30 529,79	179 298,69	179 298,69	209 828,48

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

244 153,16

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (10)**

46 167,53

COMMUNE LES ARQUES - 46 - BUDGET COMMUNAL M14	BP 2016
--	----------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	102 731,17		102 731,17
012	Charges de personnel	43 840,00		43 840,00
014	Atténuations de produits	10 150,00		10 150,00
65	Autres charges gestion courante	38 784,00		38 784,00
66	Charges financières	2 970,00	0,00	2 970,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 288,00	1 288,00
022	Dépenses imprévues Fonct	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		44 879,53	44 879,53
Dépenses de fonctionnement - Total		198 475,17	46 167,53	244 642,70

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

244 642,70

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	131 442,00	0,00	131 442,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	58 166,00		58 166,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	4 920,00	9 107,16	14 027,16
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	40 518,00	0,00	40 518,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		235 046,00	9 107,16	244 153,16

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

244 153,16

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	7 340,00		7 340,00
70	Produits des services	6 275,00		6 275,00
73	Impôts et taxes	53 350,00		53 350,00
74	Dotations et participations	67 440,00		67 440,00
75	Autres produits gestion courante	15,00	0,00	15,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	6 920,00	0,00	6 920,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
	Recettes de fonctionnement - Total	141 340,00	0,00	141 340,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

103 302,70

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

244 642,70

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	11 372,00	0,00	11 372,00
13	Subventions d'investissement	62 145,79	0,00	62 145,79
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	9 107,16	9 107,16
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	40 518,00	0,00	40 518,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		1 288,00	1 288,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	40 518,00	0,00	40 518,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		44 879,53	44 879,53
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	Recettes d'investissement - Total	154 553,79	55 274,69	209 828,48

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

34 324,68

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

244 153,16

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
011	Charges à caractère général	21 860,00	102 731,17	102 731,17
60611	Eau & assainissement	1 000,00	1 200,00	1 200,00
60612	Energie-électricité	3 100,00	3 400,00	3 400,00
60622	Carburants	850,00	800,00	800,00
60631	Fournitures d'entretien	335,00	150,00	150,00
60632	F. de petit équipement	335,00	600,00	600,00
60633	F. de voirie	335,00	500,00	500,00
60636	Vêtements de travail	335,00	500,00	500,00
6064	Fournitures administratives	335,00	900,00	900,00
6065	Livres,disques,cassettes	335,00	0,00	0,00
611	Contrats prestations services	670,00	500,00	500,00
6135	Locations mobilières		800,00	800,00
615221	Bâtiments publics	1 000,00	1 100,00	1 100,00
615231	Voirie	2 105,00	1 230,00	1 230,00
61551	Entretien matériel roulant	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6156	Maintenance	1 000,00	1 900,00	1 900,00
6161	Assurance multirisque	2 450,00	2 550,00	2 550,00
6182	Doc. générale et Technique	105,00	130,00	130,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	220,00	230,00	230,00
6228	Divers		79 191,17	79 191,17
6231	Annonces et insertions	250,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 300,00	1 800,00	1 800,00
6261	Frais d'affranchissement	500,00	500,00	500,00
6262	Frais de télécommunication	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	300,00	600,00	600,00
62875	Remb aux cnes membres GFP	2 000,00	2 000,00	2 000,00
63512	Taxes foncières	1 000,00	150,00	150,00
012	Charges de personnel	31 625,00	43 840,00	43 840,00
6218	Autre personnel extérieur	600,00	0,00	0,00
6332	Cotisations au FNAL	20,00	30,00	30,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	180,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts & taxes	50,00	55,00	55,00
6411	Personnel titulaire	18 570,00	12 000,00	12 000,00
6413	Personnel non titulaire	1 500,00	16 500,00	16 500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	2 925,00	6 200,00	6 200,00
6453	Cotisations caisses retraite	4 800,00	4 100,00	4 100,00
6454	Cotisations ASSEDIC	100,00	1 150,00	1 150,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	2 365,00	2 400,00	2 400,00
6456	Cotisations FNC suppl.fam.	440,00	600,00	600,00
6475	Médecine du travail	75,00	100,00	100,00
6478	Autres charges sociales		500,00	500,00
6488	Autres charges		205,00	205,00
014	Atténuations de produits	10 107,00	10 150,00	10 150,00
7391172	Dégrèv. taxe d'habit log vacants		0,00	0,00
73923	Reversements sur FNGIR	10 107,00	10 150,00	10 150,00
65	Autres charges gestion courante	30 026,00	38 784,00	38 784,00
6531	Indemnités élus	4 000,00	11 275,00	11 275,00
6533	Cotisations retraite élus	200,00	470,00	470,00
6553	Service d'incendie	7 066,00	7 184,00	7 184,00
65541	Compensat° charges territoriales	250,00	0,00	0,00
6558	Autres dépenses obligatoires	14 790,00	16 135,00	16 135,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	3 000,00	3 000,00	3 000,00
658	Charges subv. Gest° courante	720,00	720,00	720,00
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	93 618,00	195 505,17	195 505,17
66	Charges financières (b)	1 220,00	2 970,00	2 970,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	1 020,00	2 970,00	2 970,00

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
668	Autres charges financières	200,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	0,00	0,00
6748	Autres subventions exceptionnel	1 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	2 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		97 838,00	198 475,17	198 475,17
023	Virement à la sect° d'investis.	84 034,17	44 879,53	44 879,53
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)	1 288,00	1 288,00	1 288,00
6811	Dot.amort.immos incorp.& corp	1 288,00	1 288,00	1 288,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		85 322,17	46 167,53	46 167,53
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		85 322,17	46 167,53	46 167,53
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		183 160,17	244 642,70	244 642,70

+

RESTES A REALISER 2015 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

244 642,70

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges		7 340,00	7 340,00
6419	Remb. rémunérations de personnel		7 340,00	7 340,00
70	Produits des services	8 317,30	6 275,00	6 275,00
7018	Autres ventes de produits finis	3 817,30	0,00	0,00
70311	Concessions dans les cimetières		600,00	600,00
70323	Redev occup domaine public	800,00	1 575,00	1 575,00
70876	Remb. par le GFP	3 700,00	4 100,00	4 100,00
73	Impôts et taxes	49 783,00	53 350,00	53 350,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	45 633,00	46 000,00	46 000,00
73112	C.V.A.E.	350,00	350,00	350,00
7325	Fonds péréq. interco et comun.	800,00	2 000,00	2 000,00
7381	Taxe add. droits de mutation	3 000,00	5 000,00	5 000,00
74	Dotations et participations	68 611,00	67 440,00	67 440,00
7411	Dotation forfaitaire	48 975,00	46 968,00	46 968,00
74121	Dot Solidarité rurale	9 000,00	9 500,00	9 500,00
74127	Dot nationale de péréquation	3 000,00	4 572,00	4 572,00
742	Dotations aux élus locaux	2 799,00	2 500,00	2 500,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	1 146,00	1 000,00	1 000,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	2 957,00	2 900,00	2 900,00
7484	Dotation de recensement	579,00	0,00	0,00
7488	Autres attribut° et participat°	155,00	0,00	0,00
75	Autres produits gestion courante	15,00	15,00	15,00
752	Revenus des immeubles	15,00	15,00	15,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		126 726,30	134 420,00	134 420,00
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		6 920,00	6 920,00
7788	Produits exceptionnels divers		6 920,00	6 920,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		126 726,30	141 340,00	141 340,00
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		126 726,30	141 340,00	141 340,00

	+
RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	103 302,70
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	244 642,70

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		4 920,00	4 920,00
2188	Autres immo corporelles		4 920,00	4 920,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 201101 (5)	31 081,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 201301 (5)	20 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 201305 (5)	183 967,00	2 160,06	2 160,06
	Opération d'équipement n° 201402 (5)	4 637,00	1 553,00	1 553,00
	Opération d'équipement n° 201501 (5)	5 000,00	3 000,00	3 000,00
	Opération d'équipement n° 201601 (5)		21 600,00	21 600,00
	Opération d'équipement n° 201602 (5)		576,00	576,00
	Opération d'équipement n° 201603 (5)		5 000,00	5 000,00
	Total des dépenses d'équipement	244 685,00	38 809,06	38 809,06
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	6 331,00	131 442,00	131 442,00
1641	Emprunts en euros	6 331,00	131 442,00	131 442,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	2 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	2 000,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	8 331,00	131 442,00	131 442,00
4581	Opé. pour compte de tiers n° (6)		40 518,00	40 518,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		40 518,00	40 518,00
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	253 016,00	210 769,06	210 769,06
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		9 107,16	9 107,16
2112	Terrains de voirie		9 107,16	9 107,16
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE		9 107,16	9 107,16
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	253 016,00	219 876,22	219 876,22

+

RESTES A REALISER 2015 (11)

24 276,94

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

244 153,16

COMMUNE LES ARQUES - 46 - BUDGET COMMUNAL M14		BP	2016
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget Précédent (2)	Propositions nouvelles du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	128 123,00	31 616,00	31 616,00
1321	Etat & établ.nationaux	65 387,00	0,00	0,00
1322	Régions	19 988,00	0,00	0,00
1323	Départements	42 748,00	0,00	0,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux		31 616,00	31 616,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	32 375,28	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	32 375,28	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		40 518,00	40 518,00
2112	Terrains de voirie		40 518,00	40 518,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		160 498,28	72 134,00	72 134,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	9 482,08	11 372,00	11 372,00
10222	FCTVA	1 955,55	6 300,00	6 300,00
10226	Taxe d'aménagement	152,00	152,00	152,00
10251	Dons et legs en capital		4 920,00	4 920,00
1068	Excédents de fonctionnement	7 374,53	0,00	0,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		9 482,08	11 372,00	11 372,00
4582	Opé. pour compte de tiers n° (5)		40 518,00	40 518,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			40 518,00	40 518,00
TOTAL RECETTES REELLES		169 980,36	124 024,00	124 024,00
021	Virement de la section de fonct.	84 034,17	44 879,53	44 879,53
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)	1 288,00	1 288,00	1 288,00
2802	Frais documents d'urbanisme		899,00	899,00
28041582	GFP : Bâtiments et installation	1 288,00	389,00	389,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		85 322,17	46 167,53	46 167,53
041	Opérations patrimoniales (9)		9 107,16	9 107,16
2031	Frais d'études		9 107,16	9 107,16
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		85 322,17	55 274,69	55 274,69
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		255 302,53	179 298,69	179 298,69

+

RESTES A REALISER 2015 (10) 30 529,79

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10) 34 324,68

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 244 153,16

COMMUNE LES ARQUES - 46 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2016
---	----	------

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201101

LIBELLE : FRESQUES DE ST ANDRE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		95 573,67	^a 0,00	0,00	^b 0,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	95 573,67	0,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	95 573,67	0,00	0,00	0,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 11 473,79	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	11 473,79	0,00
1321	Etat & établ.nationaux	11 473,79	0,00
1322	Régions	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	11 473,79
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201305
LIBELLE : AMENAGEMENT CENTRE BOURG
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		157 654,02	^a 23 779,94	2 160,06	^b 2 160,06	^b
20	Immobilisations incorporelles	7 098,80	0,00	0,00	0,00	
2031	Frais d'études	7 098,80	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	150 555,22	23 779,94	2 160,06	2 160,06	
2112	Terrains de voirie	150 555,22	23 779,94	2 160,06	2 160,06	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 18 596,00	^d 66 734,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	18 596,00	26 216,00
1321	Etat & établ.nationaux	7 000,00	0,00
1322	Régions	8 040,00	0,00
1323	Départements	3 556,00	0,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	0,00	26 216,00
1342	Amendes de police	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	40 518,00
2112	Terrains de voirie	0,00	40 518,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	59 390,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201402
LIBELLE : SUIVI LONGITUDINAL ST ANDRE
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		4 140,00	^a 497,00	1 553,00	^b 1 553,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	4 140,00	497,00	1 553,00	1 553,00	
21318	Autres bâtiments publics	4 140,00	497,00	1 553,00	1 553,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 460,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	460,00	0,00
1321	Etat & établ.nationaux	0,00	0,00
1323	Départements	460,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)
Excédent de financement si positif
Besoin de financement si négatif

-1 590,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201501
LIBELLE : AMENAGEMENT SALLE MAIRIE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		4 962,28	^a 0,00	3 000,00	^b 3 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	4 962,28	0,00	3 000,00	3 000,00	
21318	Autres bâtiments publics	4 962,28	0,00	3 000,00	3 000,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-3 000,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201601

LIBELLE : Sécurité incendie Lestour

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	21 600,00	^b 21 600,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	21 600,00	21 600,00	
21318	Autres bâtiments publics	0,00	0,00	21 600,00	21 600,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 5 400,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	5 400,00
1341	Dotat° équipt territoires ruraux	0,00	5 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-16 200,00
---	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201602

LIBELLE : Accessibilité

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	576,00	^b 576,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	576,00	576,00	
2135	Instal. généré. agenc. aména. cons	0,00	0,00	576,00	576,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-576,00
---	----------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 201603

LIBELLE : Signalétique de la commune

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2016	Restes à réaliser 2015 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
DEPENSES		0,00	^a 0,00	5 000,00	^b 5 000,00	^b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
2135	Instal. généré. agenc. aména. cons	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2015 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		^c 0,00	^d 0,00
13	Subventions d'investissement (sf 138)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-5 000,00
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					225 200,00									
1641 CRCA (total)					225 200,00									
50015637801	CANMP	16/10/2003	15/01/2004	15/01/2004	85 200,00	F		3.805	0	EUROS	A		O	A-1
00000443349	CANMP	05/10/2015		31/12/2015	20 000,00	F		1.74	0	EUROS	M		O	A-1
00000443357	CANMP	05/10/2015		29/02/2016	120 000,00	R		1.56	0	EUROS	T		O	A-1
Total général					225 200,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2016											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2016	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)				153 096,33					14 305,41	1 275,42		
1641 CRCA (total)				153 096,33					14 305,41	1 275,42		
50015637801	N			13 902,19	3,00	F		0	13 902,19	779,00		
00000443349	N			19 194,14	3,00	F		0	403,22	28,42		
00000443357	N			120 000,00	2,00	R		0		468,00		
Total général				153 096,33					14 305,41	1 275,42		

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2016 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	153 096,33					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2016 après opérations de couverture éventuelles.

COMMUNE LES ARQUES - 46 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2016
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE TECHNIQUE (c)			1			0	
Technicien ppal 2ème classe	B		1			0	
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)			1			0	

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

COMMUNE LES ARQUES - 46 - BUDGET COMMUNAL M14	BP	2016
--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2016	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi non permanent (7)				448,67		
ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE	C	ADM		448,67	3-a	CDD
TOTAL GENERAL				448,67		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

SOMMAIRE

I - Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

II - Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III - Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles

p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.15 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.17 B3 - Opération d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV – ANNEXES

Jointes

Sans Objet

A - Eléments du bilan

- A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- p.24 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- p.26 A2.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux
- p.27 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
- A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- A4 - Etat des provisions
- A5 - Etalement des provisions
- A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
- A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
- A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonct.
- A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Invest.
- A8 - Etat des charges transférées
- A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

B - Engagements hors bilan

- B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement
- B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt
- B1.3 - Etat des contrats de credit-bail
- B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
- B1.5 - Etat des autres engagements donnés
- B1.6 - Etat des engagements reçus
- B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget
- B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
- B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
- B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

C - Autres éléments d'informations

- p.28 C1 - Etat du personnel
- C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier
- C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
- C3.2 - Liste des établissements publics créés
- C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures

- D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
- D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)